

CPDT : un nouveau programme, de nouvelles impulsions

L'expertise «Réseaux de chaleur»

Une expertise spécifique est consacrée aux réseaux de chaleur. Dominique Simon¹, président du comité d'accompagnement, explique : « nous avons beaucoup d'espérance en cette mission, mais il faut relativiser les attentes actuelles car il n'y a qu'un équivalent temps plein disponible. » Cependant, étudier le potentiel que représentent les réseaux de chaleur est une contribution importante pour le Gouvernement wallon. « Il y a une certaine urgence pour cette contribution. Elle s'inscrit dans le cadre de la Directive européenne 2009/28 relative à la promotion des énergies renouvelables qui impose à la Belgique de produire 13 % de son énergie à partir de ressources renouvelables pour 2020. Il est prévu un plan national dans lequel les Régions devront définir les actions et mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Les réseaux de chaleur, notamment à partir de la biomasse, sont une des façons de le soutenir. »

L'expertise vise à localiser et hiérarchiser les zones potentielles les plus intéressantes pour le développement de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie, la biomasse ou la biométhanisation. Pour ce faire, elle met en rapport les besoins de chaleur et les sources disponibles. « Cela permettra de décider dans quelles zones commencer prioritairement la mise en place de réseaux et de déterminer les conditions économiques qui justifient leur développement. Restera encore à définir comment exploiter et financer ces réseaux. »

L'inventaire des besoins prend en compte le type de bâti et ses performances énergétiques. « Les nouveaux bâtiments ont peu de besoins en chaleur, voire n'en



Sous-station d'un réseau de chaleur, avec les échangeurs de chaleur.

ont quasi plus. De plus, l'habitat récent est assez dispersé, ce qui signifie que la mise en place d'un réseau entraînerait des coûts par logement relativement élevés. Il y a une limite économique entre la densité et les besoins en chaleur de l'habitat. Les projets de rénovation urbaine semblent par contre de très bons candidats car l'habitat y est à la fois dense et ancien. Les besoins sont présents et le réseau peut être rentable, puisqu'on répartit les coûts et que l'on peut profiter de l'ouverture des canalisations. En ce qui concerne le type d'énergie consommée actuellement, il serait judicieux, toutes autres conditions restant égales, de donner la priorité aux zones alimentées actuellement au mazout, par rapport au gaz, plus propre. » Outre l'habitat, les industries et leur offre de chaleur résiduelle font aussi l'objet de l'inventaire, de même que les réseaux de chaleur existants. Parmi ceux-ci, on peut noter trois puits de géothermie dans le bassin de Mons, quelques réseaux urbains historiques, comme celui de la ville de Verviers, ou les cogénérations existantes, dont la plupart des réalisations se limitent à un seul exploitant. « Pour satisfaire nos objectifs, il faudra indubitablement faire appel à de la biomasse importée et réfléchir à ce qu'elle soit facilement acheminable.

Par exemple, pour la centrale des Awirs, les pellets viennent du Canada. Malgré la distance, le transport par bateaux et péniches rend le bilan acceptable au niveau des émissions de CO₂. C'est l'équivalent, à la tonne transportée, du transfert par camions entre les Ardennes et Liège. Le fait de repérer les bonnes implantations et les bonnes infrastructures logistiques est très important pour la mise en place de tels réseaux exploités au moyen de biomasse importée. »

L'expertise réalisera aussi un « sizing » des réseaux, une évaluation de leur faisabilité. « Afin d'orienter le débat sur des bases concrètes, nous avons demandé que celle-ci analyse trois exemples : une grosse unité de production installée près d'une voie d'eau et d'un centre urbain ; une unité de géothermie, dont la source est connue mais doit être adaptée aux besoins des consommateurs de chaleur ; une unité de biométhanisation, située en milieu rural où les distances entre utilisateurs sont plus importantes. » Ainsi l'étude sera un réel outil à la décision sur la place à réserver aux réseaux de chaleur.

¹ Inspecteur Général a.i., SPW-DGO4, Département Energie et Bâtiment durable